

Santé

*Ce que nous défendons
depuis 2017*



Groupe
**Socialistes
& apparentés**
ASSEMBLÉE NATIONALE

SOMMAIRE

Édito	4
1. Depuis 2017, 2 600 médecins libéraux en moins	6
2. Depuis 2017, 13 000 lits d'hôpitaux fermés	12
3. Se faire soigner n'a pas le même prix pour tous	20
Annexes	24
Trombinoscope	30

ÉDITO



Valérie Rabault

Députée de Tarn-et-Garonne
Présidente du groupe Socialistes & apparentés



Boris Vallaud

Député des Landes



Guillaume Garot

Député de la Mayenne



Joël Aviragnet

Député de Haute-Garonne



Gisèle Biémouret

Députée du Gers



Hélène Vainqueur-Christophe

Députée de Guadeloupe

Parvenir à décrocher, dans un temps raisonnable, un rendez-vous chez un médecin généraliste devient pour un grand nombre de nos concitoyens une source d'inquiétude et même d'angoisse. C'est vrai à la campagne, mais désormais aussi dans certaines villes. Cette crainte est amplifiée par les fermetures temporaires des services d'urgence qui se sont multipliées au cours des derniers mois, ce qui est une triste première dans notre pays. Enfin, l'épidémie de Covid-19 a aggravé ces préoccupations.

Ces inquiétudes, nous les entendons et les mesurons chaque semaine dans nos circonscriptions : **nous avons ainsi été le premier groupe de l'Assemblée nationale à déposer, dès 2017, une proposition de loi pour trouver rapidement une solution aux déserts médicaux.**

Afin de rediriger les médecins vers les déserts médicaux, nous avons proposé que dans les zones suffisamment dotées, un médecin ne puisse s'installer qu'en remplacement d'un autre médecin sur le départ. Nous l'avons reproposé chaque année, et chaque fois la majorité l'a refusé. Nous découvrons dans le programme du Président de la République, candidat, que cette proposition y figure désormais !

Pour l'hôpital, nous sommes bien conscients « qu'il tient » désormais uniquement grâce au dévouement extraordinaire des soignants et des personnels, à qui nous exprimons toute notre gratitude. **Aussi, dès 2019, bien avant l'émergence du Covid-19, nous avons proposé un plan d'urgence qui comprenait des mesures d'investissement, d'amélioration des conditions de travail pour le personnel, etc. Il a purement et simplement été rejeté par le Gouvernement.**

Plus largement, nous avons mené bataille depuis 2017 pour réformer en profondeur notre système de santé en augmentant les budgets des hôpitaux, en luttant contre l'expansion des déserts médicaux, en réduisant massivement les restes à charge, notamment pour les personnes les plus modestes, en lançant un plan massif pour la santé mentale, etc. **Nos nombreux amendements et nombreuses propositions de loi présentés ici en témoignent.**

Dans ce livret, vous trouverez la synthèse des combats que nous avons menés à l'Assemblée nationale. **Depuis 2017, notre unique boussole a été de reconstruire une santé, accessible à toutes et tous, de qualité, financée au juste coût, riche de personnels dûment rémunérés et valorisés.**



**1. Depuis 2017,
2 600 médecins
libéraux en moins**

1.2 La France compte moins de médecins que les autres pays de la zone euro

- La **France** compte **317** médecins (toutes spécialités confondues) pour 100 000 habitants.
- L'**Allemagne** compte **431** médecins pour 100 000 habitants.
- Dans la **zone euro**, on compte **347** médecins pour 100 000 habitants³.

1.3 La suppression du numerus clausus est une fausse promesse

Ce que le gouvernement a promis : la suppression du numerus clausus

À l'occasion de la présentation du plan « Ma Santé 2022 », le Gouvernement a annoncé en septembre 2018 la suppression du numerus clausus, cette règle limitant le nombre d'étudiants admis en deuxième année d'études de médecine.

En réalité : il n'y a eu que 160 places ouvertes en plus !

Le nombre de places supplémentaires ouvertes en 2021 a progressé de seulement +1,7 %, soit à peine 160 places supplémentaires sur toute la France⁴. **C'est en moyenne moins de 2 places de plus par département !**

1.4 D'autres professions médicales sont aussi concernées par la baisse de leurs effectifs

Ce phénomène se retrouve pour d'autres professions médicales. **Depuis 2017, on dénombre ainsi 22 dentistes en moins en Mayenne ou encore 61 pharmacies en moins dans les Côtes-d'Armor, etc.**

3- Comparaisons internationales, DREES, 2020

4- Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé

La densité en médecins spécialistes connaît ainsi un écart de 1 à 4 entre les départements les moins denses et ceux les plus denses.

- 3 départements sont dépourvus de gynécologues⁴.
- Dans 8 départements, la patientèle des ophtalmologues est pleine, ces derniers ne peuvent donc prendre de nouveaux patients⁵.

Un indicateur illustre cette dégradation de l'accès aux professionnels de santé : l'accessibilité potentielle localisée (APL), qui retranscrit le nombre de consultations accessibles sans difficultés par an par patient. Comme le montre le tableau ci-dessous, cet indicateur s'est dégradé pour l'ensemble de la France depuis 2017, et particulièrement dans certaines régions. Ainsi, en 2019, 11,6 % de la population rencontre en France une difficulté pour avoir accès à un médecin généraliste contre 10,2 % en 2017.

Part de la population résidant dans une commune dans laquelle l'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) aux médecins généralistes (sans borne d'âge) est inférieure ou égale à 2,5 consultations par an et par habitant					
Année	2015	2016	2017	2018	2019
Auvergne-Rhône-Alpes	11,9%	11,5%	12,2%	12,5%	12,4%
Bourgogne-Franche-Comté	12,7%	13,0%	15,6%	16,2%	16,4%
Bretagne	5,1%	6,5%	5,7%	6,6%	6,8%
Centre-Val de Loire	16,6%	18,0%	18,8%	21,3%	24,0%
Corse	15,2%	15,9%	15,2%	19,3%	20,7%
Grand Est	8,2%	8,1%	8,8%	9,7%	9,8%
Hauts-de-France	3,6%	4,4%	5,0%	6,8%	6,7%
Île-de-France	11,7%	13,0%	16,1%	17,2%	17,6%
Normandie	7,7%	8,7%	9,6%	11,1%	12,6%
Nouvelle-Aquitaine	5,7%	6,0%	6,2%	7,2%	8,0%
Occitanie	5,5%	5,4%	5,6%	6,1%	6,5%
Pays de la Loire	8,1%	9,7%	11,3%	11,8%	13,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,4%	3,2%	3,4%	3,7%	4,1%
Guadeloupe	19,1%	19,1%	18,2%	16,5%	16,3%
Guyane	45,8%	46,3%	46,0%	46,1%	46,4%
La Réunion	0,9%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%
Martinique	26,2%	22,0%	22,6%	19,4%	16,9%
France entière (hors Mayotte)	8,6%	9,1%	10,2%	11,1%	11,6%
Lecture : En 2019, 12,4 % de la population résidant en Auvergne-Rhône-Alpes réside dans une commune dans laquelle l'APL aux médecins généralistes est inférieure ou égale à 2,5 consultations par an et par habitant.					
Champ : Professionnels de santé libéraux et salariés en centres de santé ; France entière, hors Mayotte					
Sources : CNAM, SNDS ; Insee, populations municipales ; distancier Metric ; calculs DREES					

Source : DREES, rapport de Guillaume Garot sur la proposition de loi contre la désertification médicale, janvier 2022..

4- Rapport des sénateurs Philippe MOUILLER et Patricia SCHILLINGER, « Les collectivités à l'épreuve des déserts médicaux : l'innovation territoriale en action », octobre 2021

5- Etude du Guide Santé

1.5 Ce que nous avons proposé depuis 2017

- **Le conventionnement sélectif** qui conditionne l'installation d'un nouveau médecin libéral conventionné à l'Assurance maladie, dans des zones définies par les Agences régionales de santé (ARS) dans lesquelles existent un excédent en matière d'offre de soins, à la cessation d'activité d'un médecin libéral présent dans la même zone.

- **L'obligation d'installation pour les jeunes médecins**, qui vise à ce que la dernière année du troisième cycle d'études de médecine soit réalisée dans un désert médical, puis suivie d'un exercice de 2 ans dans ces territoires une fois inscrit à l'Ordre des médecins.

- Le Gouvernement nous répond qu'il l'a en partie mis en œuvre. C'est faux. S'il se targue d'avoir créé un stage de 6 mois obligatoire pour les internes à réaliser dans les déserts médicaux, il n'a jamais pris le décret d'application, et ce malgré toutes nos demandes ! Nous sommes les premiers à avoir interpellé le Gouvernement à ce sujet, dès la promulgation de la loi « Ma Santé 2022 » en juillet 2019 jusqu'à la fin de notre mandat (par exemple lors de l'examen de la proposition de loi d'urgence de Guillaume Garot sur la désertification médicale en janvier 2022).

Les quatre propositions de loi sur les déserts médicaux que nous avons présentées dans le cadre de nos journées réservées ont toutes été rejetées par le gouvernement et sa majorité.



N° 477

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 6 décembre 2017.

PROPOSITION DE LOI

visant à lutter contre la désertification médicale,

(Renvoyée à la commission affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Olivier FAURE, Guillaume GAROT, Stéphane LE FOLL, Marie-Noëlle BATTISTEL, Gisèle BIÉMOURET, Jean-Louis BRICOUT, Christine PIRES-BEAUNE, Cécile UNTERMAIER, Joël AVIRAGNET et les membres du groupe Nouvelle Gauche⁽¹⁾ et apparentés⁽²⁾,

députés.

(1) *Ce groupe est composé de Mesdames et Messieurs :* Joël Aviragnet, Ericka Bareigts, Delphine Batho, Marie-Noëlle Battistel, Gisèle Biémouret, Christophe Bouillon, Jean-Louis Bricout, Luc Carvounas, Alain David, Laurence Dumont, Olivier Faure, Guillaume Garot, David Habib, Régis Juanico, Marietta Karamanli, Jérôme Lambert, Stéphane Le Foll, George Pau-Langevin, Christine Pires Beaune, Dominique Potier, Joaquim Pueyo, François Pupponi, Valérie Rabault, Hervé Saulignac, Cécile Untermaier, Hélène Vainqueur-Christophe, Boris Vallaud.

(2) MM. Christian Hutin, Serge Letchimy, Mme Josette Manin.

2017



N° 1542

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 décembre 2018.

PROPOSITION DE LOI

pour des mesures d'urgence contre la désertification médicale,

(Renvoyée à la commission des affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Guillaume GAROT, Valérie RABAULT, Joël AVIRAGNET, Ericka BAREIGTS, Gisèle BIÉMOURET, Jean-Louis BRICOUT, Hervé SAULIGNAC, Sylvie TOLMONT, Cécile UNTERMAIER, Boris VALLAUD, Michèle VICTORY et les membres du groupe Socialistes⁽¹⁾ et apparentés⁽²⁾,

députés.

(1) *Ce groupe est composé de Mesdames et Messieurs :* Joël Aviragnet, Ericka Bareigts, Marie-Noëlle Battistel, Gisèle Biémouret, Christophe Bouillon, Jean-Louis Bricout, Luc Carvounas, Alain David, Laurence Dumont, Olivier Faure, Guillaume Garot, David Habib, Marietta Karamanli, Jérôme Lambert, George Pau-Langevin, Christine Pires Beaune, Dominique Potier, Joaquim Pueyo, Valérie Rabault, Hervé Saulignac, Sylvie Tolmont, Cécile Untermaier, Hélène Vainqueur-Christophe, Boris Vallaud, Michèle Victory.

(2) MM. Christian Hutin, Régis Juanico, Serge Letchimy, Mme Josette Manin.

2018



N° 2354

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 octobre 2019.

PROPOSITION DE LOI

contre la désertification médicale et pour la prévention,

(Renvoyée à la commission des affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Guillaume GAROT, Valérie RABAULT, Joël AVIRAGNET, Ericka BAREIGTS, Gisèle BIÉMOURET, Jean-Louis BRICOUT, Hervé SAULIGNAC, Sylvie TOLMONT, Cécile UNTERMAIER, Boris VALLAUD, Michèle VICTORY et les membres du groupe socialistes⁽¹⁾ et apparentés⁽²⁾,

députés.

(1) *Mesdames et Messieurs :* Joël Aviragnet, Ericka Bareigts, Marie-Noëlle Battistel, Gisèle Biémouret, Christophe Bouillon, Jean-Louis Bricout, Luc Carvounas, Alain David, Laurence Dumont, Olivier Faure, Guillaume Garot, David Habib, Marietta Karamanli, Jérôme Lambert, George Pau-Langevin, Christine Pires Beaune, Dominique Potier, Joaquim Pueyo, Valérie Rabault, Hervé Saulignac, Sylvie Tolmont, Cécile Untermaier, Hélène Vainqueur-Christophe, Boris Vallaud, Michèle Victory.

(2) Christian Hutin, Régis Juanico, Serge Letchimy, Josette Manin.

2019



N° 4784

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 7 décembre 2021.

PROPOSITION DE LOI

d'urgence contre la désertification médicale,

(Renvoyée à la commission des affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Guillaume GAROT, Valérie RABAULT, Olivier FAURE, Joël AVIRAGNET, Boris VALLAUD, Gisèle BIÉMOURET, Jean-Louis BRICOUT, Sylvie TOLMONT et les membres du groupe Socialistes et apparentés⁽¹⁾,

députés.

(1) *Mesdames et Messieurs :* Joël Aviragnet, Marie-Noëlle Battistel, Gisèle Biémouret, Jean-Louis Bricout, Alain David, Laurence Dumont, Lamia El Araje, Olivier Faure, Guillaume Garot, David Habib, Christian Hutin Chantal Jourdan, Régis Juanico, Marietta Karamanli, Jérôme Lambert, Gérard Leseul, Josette Manin, Philippe Naillet, Christine Pires Beaune, Dominique Potier, Valérie Rabault, Claudia Rouaux, Isabelle Santiago, Hervé Saulignac, Sylvie Tolmont, Cécile Untermaier, Hélène Vainqueur-Christophe, Boris Vallaud, Michèle Victory.

2021



**2. Depuis 2017,
13 000 lits ont été
fermés à l'hôpital**

2.1 Malgré ses déclarations, le Gouvernement a fermé 13 000 lits à l'hôpital depuis 2017

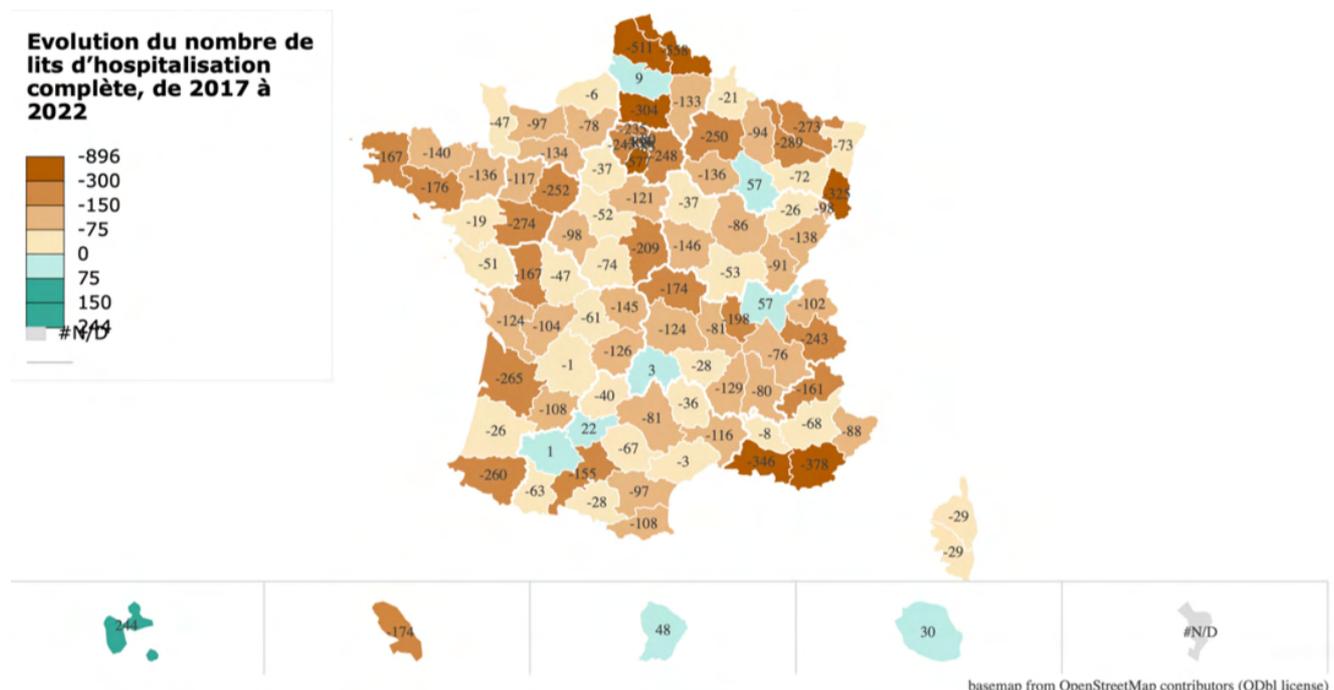
Quasiment tous les départements ont subi des fermetures de lits

Depuis 2017, et malgré la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons, ce sont plus de 13 000 lits d'hôpitaux qui ont été fermés :

	2017	2018	2019	2020	Solde 2017-2020
Nombre de lits d'hospitalisation complète	399 866	395 701	392 593	386 835	
Solde	<i>N/A</i>	-4165	-3108	- 5 758	-13 031

Source : DREES, SAE

Ce sont les départements les plus défavorisés qui ont payé le plus lourd tribut : 80 lits en moins en Seine-Saint-Denis, 174 lits dans l'Allier, 289 lits en Meurthe-et-Moselle, 346 lits dans les Bouches-du-Rhône, 558 lits dans le Nord, 577 lits dans l'Essonne, etc



Lecture de la carte : les départements qui apparaissent en beige clair, foncé ou marron, sont ceux qui ont subi des fermetures de lit depuis 2017. Les données, département par département, sont en annexe.

En outre, 22 maternités ont été fermées depuis 2017.

La France compte désormais moins de lits d'hôpitaux pour 100 000 habitants que ses voisins européens

- En 2020, la **France** compte **580** lits pour 100 000 habitants.
- En **Allemagne**, ce ratio est de **790** lits et de 1 280 au Japon⁶.

Le Gouvernement a fermé des services d'urgence

- Selon les dernières données disponibles⁷, **plus de 15 services d'urgence ont fermé depuis 2017.**

2.2 Le Ségur est en-deçà des annonces faites par le Gouvernement

Nous avons soutenu la revalorisation des rémunérations des personnels soignants, avec la création d'un « complément de traitement indiciaire » de 183 euros par mois (mesure 1 du Ségur). Mais :

1/ Cette revalorisation ne permet pas de combler l'écart de rémunération avec les personnels soignants du reste de l'Union européenne. Par exemple, pour les infirmiers français, seule une augmentation de 300 euros nets par mois aurait permis de rattraper le salaire moyen européen⁸ ;

2/ Cette revalorisation se fait sous forme de prime, pouvant être remise en cause à tout moment et qui n'est pas indexée sur l'inflation ;

3/ Cette revalorisation exclut de nombreuses professions : ce sont les oubliés du Ségur (tableau ci-après).

6 - Données de l'OCDE

7 - Rapport « Les établissements de santé », édition 2021, DREES

8 - Données de l'OCDE

Les personnels revalorisés par le Ségur de la santé	Les personnels revalorisés avec retard, ajoutés à notre demande	Les oubliés du Ségur de la Santé
Médecins hospitaliers	Médecin coordonnateur des EHPAD, médecins territoriaux du secteur public et privé non lucratif	Personnels administratifs et techniques du secteur médico-social et social
Personnels de santé non médicaux (infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, etc.)	Personnels paramédicaux, aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie sociale exerçant dans les établissements sociaux et médico-sociaux du secteur public et privé non lucratif	Agents des services hospitaliers (ASH, en charge de l'entretien et du nettoyage)
	Personnels médicaux et paramédicaux exerçant dans les établissements sociaux et médico-sociaux du secteur privé lucratif (sous réserve d'accord entre représentants patronaux et syndicaux)	Surveillants de nuit, maitresse de maison des établissements sociaux et médico-sociaux
	Personnels de l'aide à domicile du secteur associatif	Professionnels de l'aide à domicile du secteur privé lucratif
	Personnels de la filière socio-éducative	

Le Gouvernement s'était également engagé à « mettre fin au mercenariat de l'intérim médical » (mesure 3). En réalité, la loi d'avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification (loi « Rist ») ne fait que plafonner leur rémunération. Or :

- Ce plafonnement se fait à un niveau très élevé (1 170 euros pour 24h) ;
- Le gouvernement a reporté *sine die* l'entrée en vigueur de la réforme !

Le Gouvernement se targue par ailleurs d'avoir investi 19 milliards d'euros dans les hôpitaux (mesure 9 du Ségur). En réalité, sur ces 19 milliards :

- **13 milliards correspondent à de la reprise de dette des hôpitaux** (et non pas à de l'annulation) réalisée par la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), via une partie de la CSG et de la CRDS acquittées par les Français ;
- **Sur les 6 milliards restants, 4,6 milliards sont à destination des hôpitaux et des établissements médico-sociaux.** Programmés sur 5 ans, ces montants d'investissements sont inférieurs aux besoins des hôpitaux d'une part, et aux plans d'investissements antérieurs.

Le Gouvernement avait également promis de réduire la part de la tarification à l'activité (« T2A », mesure 10), ce modèle de financement des hôpitaux qui conduit à réaliser le maximum d'actes médicaux, au détriment du soin et du temps au chevet des patients. Or, depuis le Ségur de la santé, le Gouvernement n'a pris aucune mesure pour réduire son poids dans le financement des hôpitaux.

Le Gouvernement a promis l'ouverture de 4 000 lits « à la demande » (mesure 12). Mais ce ne sont pas des ouvertures de lits pérennes car ils viendront uniquement compenser une « suractivité saisonnière ou épidémique ».

2.3 La santé mentale a été la grande oubliée du quinquennat

- Alors qu'une personne sur cinq est touchée chaque année par un trouble psychique (soit 13 millions de Français) et que la densité de médecins psychiatres pour 100 000 habitants varie entre départements d'un facteur 1 à 40⁹, **le Gouvernement a attendu septembre 2021 pour enfin prendre des mesures en la matière dans le cadre des Assises de la santé mentale.**
- **L'annonce du remboursement de séances chez le psychologue est insuffisante** : le remboursement sera de 30 euros par séance, bien en-dessous des coûts supportés par le patient et la durée de la séance sera limitée.
- Le Gouvernement a également annoncé la création de 800 postes dans les centres médico-psychologiques (CMP). L'effort est louable, mais bien insuffisant : ces nouveaux postes correspondent à moins de 0,25 ETP (équivalent temps plein) par CMP. **C'est très éloigné des demandes des organisations de professionnels de santé mentale qui demandent une augmentation de 20 % des postes (ex : Syndicat des Psychiatres Français).**
- **Le Gouvernement n'a pas apporté de financements supplémentaires à la psychiatrie.** Depuis 2017, les établissements de psychiatrie qui fonctionnent via une dotation annuelle de financement (essentiellement publics) ont connu une progression de leur financement de +12,5 %, soit 2 fois moins que l'augmentation du budget national dédié à la santé (« ONDAM », + 24 %) sur la même période comme le montre le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2017/2021
Budget des établissements de psychiatrie	8 867	9 039	9 080	9248	10 085	+12,5%
ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance maladie)	190 700	195 400	200 300	219 400	237 100	+24,3%

En millions d'euros
Source : Légifrance, Sécurité sociale

2.4 Ce que nous avons proposé depuis 2017

- Avant la crise liée au Covid-19, dès octobre 2019, nous avons proposé un **plan d'urgence pour l'hôpital**. Ce plan prévoyait de revaloriser considérablement la rémunération des personnels, d'investir massivement pour rénover les hôpitaux et les EHPAD, de ne supprimer aucun lit et de créer des postes.
- Nous avons déposé de nombreux amendements pour **atténuer la logique de performance financière** qui s'applique aux hôpitaux et aux EHPAD, et notamment pour faire baisser drastiquement la part de la tarification à l'activité.
- Nous avons également proposé de **réformer la gouvernance de l'hôpital** pour mieux intégrer les professionnels de santé.
- Nous avons en outre proposé de **remplacer les intérimaires médicaux privés** par un corps de remplaçants titulaires de la fonction publique.
- Enfin, avec le groupe socialiste au Sénat, **nous avons proposé l'organisation d'un référendum d'initiative partagée "Notre hôpital, c'est vous"**, avant que le Conseil constitutionnel ne le censure.
- **Nous avons proposé de construire une loi de programmation en santé mentale** pour se donner des objectifs stratégiques (exemple : réduire de 20% le nombre de suicides sur 5 ans). Nous proposons de consacrer dans cette loi davantage de moyens à la santé mentale avec un plan d'augmentation des budgets de 10 % pour renforcer les effectifs soignants, pour créer des structures de soins innovantes, et développer les compétences de tous les professionnels par des formations spécifiques. Nous avons également demandé à mieux reconnaître le burn-out comme maladie professionnelle.



**3. Se faire soigner
n'a pas le même
prix pour tous**

3.1 Ce que le candidat Macron avait promis

- « Nous mettrons en place la prise en charge à 100 % des lunettes et des prothèses auditives et dentaires d'ici à 2022, en lien avec les mutuelles et l'ensemble des professionnels de santé. »
- « Nous rétablirons le remboursement à 100% du traitement des formes sévères d'hypertension artérielle (HTA) ».

3.2 Moins de la moitié des prises en charge à 100 % ont été mises en œuvre

- En 2020 puis en 2021, nous nous sommes opposés au « forfait patients urgences » qui fait systématiquement payer 20 € aux patients passés aux urgences, et qui n'ont pas été hospitalisés ensuite.
- Le Gouvernement se targue d'avoir mis en œuvre la réforme « 100 % santé » censée prendre en charge les frais d'optique, dentaires et d'aides auditives. Mais le bilan de cette réforme lancée en 2019 est très nuancé¹⁰:
 - Seule une prothèse dentaire sur 2 est posée sans «reste à charge» ;
 - Seuls 4 appareils d'aide à l'audition sur 10 sont posés sans «reste à charge» ;
 - Pire, pour les lunettes, moins d'une paire de lunettes sur 5 est entièrement remboursée ;
 - Surtout l'obligation pour les professionnels de mentionner les produits pris en charge aux patients n'est pas respectée, ce qui conduit à des abus.
- Enfin, le Gouvernement n'a pas rétabli le remboursement à 100 % du traitement des formes sévères d'hypertension artérielle.

3.3 L'accès aux soins est toujours aussi inégalitaire

- En dehors des frais d'optique, d'audition et dentaire, le **Gouvernement n'a pris aucune mesure pour réduire les restes à charge**. Or, ceux-ci demeurent élevés sur des soins essentiels pour les 4 % de personnes qui n'ont pas d'assurance maladie complémentaire (séjours hospitaliers, consultation d'un généraliste en ville...).
- Pire, les personnes sans assurance maladie complémentaire sont souvent ceux qui ont le moins les moyens de payer des restes à charge. **Par exemple, 13 % des demandeurs d'emplois n'ont pas d'assurance maladie complémentaire.**
- L'ensemble de ces barrières financières aboutit à ce que - à caractéristiques individuelles et état de santé comparables - **le risque de renoncer à des soins est 3,2 fois plus élevé pour les personnes pauvres¹¹.**

3.4 Ce que nous avons proposé depuis 2017

- Nous avons proposé de réduire ces obstacles financiers aux soins et d'étendre le champ de la **prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale pour tous.**
- Nous avons par exemple porté la **suppression du ticket modérateur à l'hôpital**, afin que les patients bénéficient de soins hospitaliers remboursés à 100% par l'Assurance maladie.
- **Nous avons également demandé l'automatisation de l'attribution de la complémentaire santé solidaire**, notamment à tous les allocataires du RSA ou de l'AAH, et d'en baisser les seuils d'accès qui restent trop bas.
- Enfin, nous avons proposé des améliorations pour la santé des femmes en luttant contre la précarité menstruelle, et en facilitant l'accès à l'IVG et à la contraception.

ANNEXES

Propositions de loi que nous avons déposées depuis 2017

- Proposition de loi visant à **lutter contre la désertification médicale** - 1er signataire, Guillaume Garot, 2017
- Proposition de loi pour des **mesures d'urgence contre la désertification médicale** - 1er signataire, Guillaume Garot, 2018
- Proposition de loi **contre la désertification médicale et pour la prévention** - 1er signataire, Guillaume Garot, 2019
- Proposition de loi portant création d'un **fonds d'indemnisation des victimes de la covid-19** - 1ers signataires, Régis Juanico et Christian Hutin, 2021
- Proposition de **loi d'urgence contre la désertification médicale** - 1er signataire, Guillaume Garot, 2021
- Proposition de loi créant un **droit de visite des parlementaires et parlementaires européens élus en France dans les établissements sociaux et médico-sociaux** (notamment dans les EHPAD) - 1ère signataire, Christine Pirès Beaune, 2021.

Principaux amendements que nous avons défendus

- Création d'un **stage obligatoire d'une durée minimale de douze mois au cours de la troisième année d'internat dans un désert médical** au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire, d'un pôle de santé, d'un établissement hospitalier ou d'un établissement social ou médico-social, amendement au projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, 2019, consultable sur ce [lien](#).
- **Formation des étudiants en médecine à la pratique du tiers payant** comme un outil de facilitation de l'accès au soin, amendement au projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, 2019, consultable sur ce [lien](#).

- Interdiction aux praticiens hospitaliers en exercice mixte, d'exercer dans un **cabinet privé en concurrence directe avec l'établissement public** dans lequel ils exercent par ailleurs, amendement au projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, 2019, consultable sur ce [lien](#).

- Financement d'un **plan à destination des hôpitaux et d'une réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie** des personnes âgées, amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, 2019, consultable sur ce [lien](#).

- Mise en place du **tiers payant généralisé**, amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, 2019, consultable sur ce [lien](#).

- **Remise en cause du modèle de la tarification à l'activité** dans les hôpitaux, amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, 2021, consultable sur ce [lien](#).

- Création d'un **nouveau programme dédié à la santé mentale**, et à le doter de 1,2 milliard d'euros pour l'année 2022, amendement au projet de loi de finances pour 2022, 2021, consultable sur ce [lien](#).

- **Doublement des crédits dédiés à la prévention en santé**, amendement au projet de loi de finances pour 2022, 2021, consultable sur ce [lien](#).

Principales questions que nous avons posées au gouvernement

- Sur la **pénurie de médicaments**, question de Mme. Valérie Rabault, juin 2019, consultable sur ce [lien](#).

- Sur les **fermetures de lits et la crise de l'hôpital public**, question de Mme. Sylvie Tolmont, septembre 2019, consultable sur ce [lien](#).

- Sur le **financement de l'hôpital public**, question de M. Boris Vallaud, octobre 2019, consultable sur ce [lien](#).

- Sur les **conditions de travail et les revalorisations salariales des personnels soignants** en EHPAD et à domicile, question de M. Gérard Leseul, janvier 2021, consultable sur ce [lien](#).

- Sur la **crise de la pédopsychiatrie**, question de Mme. Isabelle Santiago, mai 2021, consultable sur ce [lien](#).

- Sur la **fermeture des services d'urgences**, question de Mme. Valérie Rabault, novembre 2021, consultable sur ce [lien](#).

Évolution du nombre de médecins depuis 2017 (tous modes d'exercice confondus)

Département	2 017	2018	2 019	2 020	2 021	Solde
001 - Ain	1204	1191	1161	1162	1153	-51
002 - Aisne	1230	1222	1190	1165	1135	-95
003 - Allier	956	966	931	922	914	-42
004 - Alpes-de-Haute-Provence	482	491	484	493	485	3
005 - Hautes-Alpes	607	616	622	626	657	50
006 - Alpes-Maritimes	4 921	4 954	4 942	4 937	4 966	45
007 - Ardèche	792	789	788	786	760	-32
008 - Ardennes	635	650	645	641	639	4
009 - Ariège	433	432	411	412	406	-27
010 - Aube	739	722	724	732	706	-33
011 - Aude	1080	1088	1076	1078	1083	3
012 - Aveyron	742	742	748	727	712	-30
013 - Bouches-du-Rhône	8 884	9 008	9 036	9 114	9 120	236
014 - Calvados	2 517	2 531	2 525	2 572	2 609	92
015 - Cantal	422	418	411	405	400	-22
016 - Charente	901	896	895	887	888	-13
017 - Charente-Maritime	1995	2 002	2 036	2 080	2 086	91
018 - Cher	653	646	649	632	628	-25
019 - Corrèze	685	670	662	677	667	-18
021 - Côte-d'Or	2 066	2 079	2 123	2 160	2 180	114
022 - Côtes-d'Armor	1583	1580	1555	1552	1559	-24
023 - Creuse	295	279	270	271	268	-27
024 - Dordogne	983	979	980	998	973	-10
025 - Doubs	1984	1930	1943	1962	1963	-21
026 - Drôme	1539	1522	1517	1523	1529	-10
027 - Eure	1066	1 010	987	991	979	-87
028 - Eure-et-Loir	925	923	898	874	858	-67
029 - Finistère	3 074	3 099	3 138	3 252	3 268	194
02A - Corse-du-Sud	502	509	528	532	535	33
02B - Haute-Corse	500	512	509	511	532	32

Département	2 017	2018	2 019	2 020	2 021	Solde
030 - Gard	2 291	2 300	2 326	2380	2 387	96
031 - Haute-Garonne	5 717	5 808	5 857	5 920	5 948	231
032 - Gers	481	468	462	453	452	-29
033 - Gironde	6 479	6 687	6 812	6 939	7 090	611
034 - Hérault	4 948	5 027	5 098	5 206	5 275	327
035 - Ille-et-Vilaine	3 555	3 640	3 676	3 796	3 866	311
036 - Indre	468	476	453	447	450	-18
037 - Indre-et-Loire	2 296	2 316	2 328	2 358	2 320	24
038 - Isère	4 220	4 338	4 331	4 376	4 375	155
039 - Jura	640	625	624	638	629	-11
040 - Landes	1116	1118	1133	1181	1194	78
041 - Loir-et-Cher	816	803	791	781	774	-42
042 - Loire	2 527	2 563	2 580	2 615	2 594	67
043 - Haute-Loire	505	513	526	528	528	23
044 - Loire-Atlantique	4 676	4 783	4 848	5 007	5 122	446
045 - Loiret	1 685	1 646	1 625	1 620	1 610	-75
046 - Lot	489	466	472	472	467	-22
047 - Lot-et-Garonne	844	835	825	832	833	-11
048 - Lozère	181	176	180	174	173	-8
049 - Maine-et-Loire	2 624	2 642	2 648	2 779	2 811	187
050 - Manche	1 271	1 260	1 264	1 277	1 271	0
051 - Marne	1 958	1 948	1 958	2 028	2 058	100
052 - Haute-Marne	446	451	426	418	415	-31
053 - Mayenne	605	609	591	582	586	-19
054 - Meurthe-et-Moselle	2 976	2 946	2 923	2 943	2 987	11
055 - Meuse	416	398	395	388	365	-51
056 - Morbihan	2 253	2 276	2 291	2 333	2 396	143
057 - Moselle	2 810	2 809	2 796	2 800	2 785	-25
058 - Nièvre	491	482	470	465	461	-30
059 - Nord	9 146	9 201	9 209	9 335	9 363	217
060 - Oise	1 828	1 791	1 778	1 753	1 716	-112
061 - Orne	692	687	650	635	635	-57
062 - Nord-Pas-de-Calais	3 733	3 751	3 712	3 721	3 708	-25

Département	2017	2018	2019	2020	2021	Solde
063 - Puy-de-Dôme	2 337	2 363	2 387	2 425	2 457	120
064 - Pyrénées-Atlantiques	2 523	2 583	2 632	2 706	2 801	278
065 - Hautes-Pyrénées	796	796	792	791	796	0
066 - Pyrénées-Orientales	1 627	1 635	1 610	1 665	1 645	18
067 - Bas-Rhin	4 452	4 496	4 548	4 582	4 648	196
068 - Haut-Rhin	2 298	2 300	2 313	2 339	2 345	47
069 - Rhône	8 142	8 291	8 385	8 552	8 599	457
070 - Haute-Saône	539	554	548	541	536	-3
071 - Saône-et-Loire	1 434	1 446	1 424	1 453	1 470	36
072 - Sarthe	1 353	1 330	1 329	1 322	1 314	-39
073 - Savoie	1 543	1 578	1 613	1 627	1 693	150
074 - Haute-Savoie	2 406	2 455	2 484	2 554	2 624	218
075 - Paris	18 591	18 719	18 609	18 769	18 831	240
076 - Seine-Maritime	4 094	4 101	4 095	4 123	4 159	65
077 - Seine-et-Marne	3 033	3 013	2 966	2 949	2 881	-152
078 - Yvelines	4 145	4 091	4 073	4 046	4 024	-121
079 - Deux-Sèvres	887	881	876	859	842	-45
080 - Somme	1 995	2 024	2 058	2 072	2 088	93
081 - Tarn	1 150	1 167	1 148	1 140	1 132	-18
082 - Tarn-et-Garonne	683	682	675	688	679	-4
083 - Var	3 546	3 598	3 601	3 597	3 588	42
084 - Vaucluse	1 856	1 858	1 839	1 841	1 830	-26
085 - Vendée	1 448	1 465	1 488	1 533	1 520	72
086 - Vienne	1 541	1 537	1 550	1 600	1 563	22
087 - Haute-Vienne	1 516	1 538	1 512	1 517	1 480	-36
088 - Vosges	938	931	900	907	899	-39
089 - Yonne	763	749	721	727	719	-44
090 - Territoire de Belfort	419	469	469	493	481	62
091 - Essonne	3 271	3 241	3 200	3 182	3 182	-89
092 - Hauts-de-Seine	6 447	6 416	6 386	6 377	6 297	-150
093 - Seine-Saint-Denis	4 257	4 175	4 126	4 078	4 055	-202
094 - Val-de-Marne	5 290	5 352	5 344	5 367	5 406	116
095 - Val-d'Oise	3 156	3 131	3 076	3 005	2 976	-180
971 - Guadeloupe	1 102	1 129	1 133	1 155	1 149	47
972 - Martinique	1 074	1 088	1 068	1 110	1 108	34
973 - Guyane	577	596	601	625	655	78
974 - La Réunion	2 728	2 774	2 841	2 905	2 932	204
976 - Mayotte	204	199	202	222	240	36
Total	223 739	225 046	225 064	227 298	227 946	4 207

Source : ASIP-Santé RPPS - traitements Drees - données au 1er janvier de l'année.

Définition : Médecins inscrits dans le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) comme étant actifs occupés au 1er janvier.

Évolution du nombre de lits d'hôpitaux depuis 2017

	DÉPARTEMENTS	2017	2020	Solde
01	Ain	2 707	2 764	57
02	Aisne	3 258	3 125	-133
03	Allier	2 482	2 308	-174
04	Alpes de Haute-Provence	1 105	1 037	-68
05	Hautes-Alpes	1 591	1 430	-161
06	Alpes-Maritimes	7 523	7 435	-88
07	Ardèche	1 943	1 814	-129
08	Ardennes	1 495	1 474	-21
09	Ariège	1 014	986	-28
10	Aube	1 606	1 470	-136
11	Aude	2 166	2 069	-97
12	Aveyron	1 761	1 680	-81
13	Bouches-du-Rhône	14 893	14 547	-346
14	Calvados	4 067	3 970	-97
15	Cantal	1 423	1 426	3
16	Charente	1 949	1 845	-104
17	Charente-Maritime	3 438	3 314	-124
18	Cher	1 842	1 633	-209
19	Corrèze	1 796	1 670	-126
20	Collectivité de Corse	2 060	2 031	-29
21	Côte-d'Or	3 490	3 404	-86
22	Côtes-d'Armor	3 240	3 100	-140
23	Creuse	1 088	943	-145
24	Dordogne	2 578	2 577	-1
25	Doubs	2 974	2 836	-138
26	Drôme	2 629	2 549	-80
27	Eure	2 587	2 509	-78
28	Eure-et-Loir	2 443	2 406	-37
29	Finistère	6 279	6 112	-167
30	Gard	4 473	4 357	-116
31	Haute-Garonne	8 699	8 544	-155
32	Gers	1 222	1 223	1
33	Gironde	9 300	9 035	-265
34	Hérault	7 943	7 940	-3
35	Ille-et-Vilaine	6 198	6 062	-136
36	Indre	1 545	1 471	-74
37	Indre-et-Loire	4 039	3 941	-98
38	Isère	5 964	5 888	-76
39	Jura	1 629	1 538	-91
40	Landes	2 355	2 329	-26
41	Loir-et-Cher	2 247	2 195	-52
42	Loire	4 719	4 638	-81
43	Haute-Loire	1 346	1 318	-28
44	Loire-Atlantique	6 952	6 933	-19
45	Loiret	3 758	3 637	-121
46	Lot	1 091	1 051	-40
47	Lot-et-Garonne	2 052	1 944	-108
48	Lozère	717	681	-36
49	Maine-et-Loire	4 490	4 216	-274
50	Manche	3 035	2 988	-47

	DÉPARTEMENTS	2017	2020	Solde
51	Marne	3 678	3 428	-250
52	Haute-Marne	959	1 016	57
53	Mayenne	1 638	1 521	-117
54	Meurthe-et-Moselle	5 039	4 750	-289
55	Meuse	1 144	1 050	-94
56	Morbihan	4 687	4 511	-176
57	Moselle	6 291	6 018	-273
58	Nièvre	1 893	1 747	-146
59	Nord	16 032	15 474	-558
60	Oise	4 546	4 242	-304
61	Orne	1 939	1 805	-134
62	Pas-de-Calais	8 354	7 843	-511
63	Puy-de-Dôme	4 716	4 592	-124
64	Pyrénées-Atlantiques	5 254	4 994	-260
65	Hautes-Pyrénées	1 913	1 850	-63
66	Pyrénées-Orientales	3 693	3 585	-108
67	Bas-Rhin	6 358	6 285	-73
68	Haut-Rhin	4 891	4 566	-325
69	Rhône	13 180	12 982	-198
70	Haute-Saône	1 197	1 171	-26
71	Saône-et-Loire	3 682	3 629	-53
72	Sarthe	3 390	3 138	-252
73	Savoie	2 784	2 541	-243
74	Haute-Savoie	4 142	4 040	-102
75	Paris	16 844	15 948	-896
76	Seine-Maritime	7 931	7 925	-6
77	Seine-et-Marne	5 477	5 229	-248
78	Yvelines	6 468	6 225	-243
79	Deux-Sèvres	2 021	1 854	-167
80	Somme	3 653	3 662	9
81	Tarn	2 423	2 356	-67
82	Tarn-et-Garonne	1 325	1 347	22
83	Var	6 763	6 385	-378
84	Vaucluse	3 397	3 389	-8
85	Vendée	2 972	2 921	-51
86	Vienne	2 719	2 672	-47
87	Haute-Vienne	3 121	3 060	-61
88	Vosges	2 298	2 226	-72
89	Yonne	2 205	2 168	-37
90	Territoire de Belfort	1 069	971	-98
91	Essonne	6 809	6 232	-577
92	Hauts-de-Seine	9 073	8 770	-303
93	Seine-Saint-Denis	6 925	6 845	-80
94	Val-de-Marne	9 152	9 067	-85
95	Val-d'Oise	6 124	5 889	-235
971	Guadeloupe	2 062	2 306	244
972	Martinique	2 029	1 855	-174
973	Guyane	959	1 007	48
974	Réunion	3 408	3 438	30
	TOTAL France	399 866	386 835	-13 031

Source : DREES, SAE

LES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS



Joël Aviragnet

Député de Haute-Garonne



Ericka Bareigts

Députée de la Réunion
jusqu'en juillet 2020



Marie-Noëlle Battistel

Députée de l'Isère



Gisèle Biémouret

Députée du Gers



Christophe Bouillon

Député de Seine-Maritime
jusqu'en juin 2020



Jean-Louis Bricout

Député de l'Aisne



Luc Carvounas

Député du Val-de-Marne
jusqu'en juin 2020



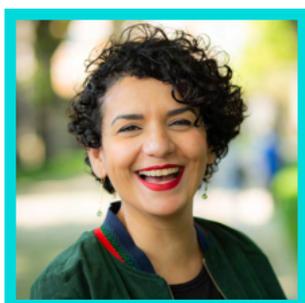
Alain David

Député de Gironde



Laurence Dumont

Députée du Calvados



Lamia El Aaraje

Députée de Paris
jusqu'en janvier 2022



Olivier Faure

Député de Seine-et-Marne



Guillaume Garot

Député de la Mayenne



David Habib

Député des Pyrénées-Atlantiques



Christian Hutin

Député du Nord



Régis Juanico

Député de la Loire



Chantal Jourdan

Députée de l'Orne



Marietta Karamanli

Députée de la Sarthe



Jérôme Lambert

Député de Charente



Stéphane Le Foll

Député de la Sarthe
jusqu'en juillet 2018



Gérard Leseul

Député de Seine-Maritime



Serge Letchimy

Député de Martinique
jusqu'en juillet 2021



Josette Manin

Députée de Martinique



Philippe Naillet

Député de Réunion



George Pau Langevin

Députée de Paris
jusqu'en novembre 2021



Christine Pirès Beaune

Députée du Puy-de-Dôme



Dominique Potier

Député de Meurthe-et-Moselle



Joaquim Pueyo

Député de l'Orne
jusqu'en août 2020



Valérie Rabault

Députée de Tarn-et-Garonne



Claudia Rouaux

Députée d'Ille-et-Vilaine



Isabelle Santiago

Députée du Val-de-Marne



Hervé Saulignac

Député de l'Ardèche



Sylvie Tolmont

Députée de la Sarthe



Cécile Untermaier

Députée de Saône-et-Loire



Hélène Vainqueur-Christophe

Députée de la Guadeloupe



Boris Vallaud

Député des Landes



Michèle Victory

Députée de l'Ardèche



Santé

24 mars 2022